

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-0151/PR/MJDH portant création d'un office de notaire, Mr Djihad Said Ali.

n° 2012-0151/PR/MJDH

Ministère

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication

4 juillet 2012

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2012

Date du numéro

15 juillet 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notaire**VU**La Loi n°199/AN/07/5ème L portant modification de la Loi n°170/AN/07/4ème L portant statut du notariat**VU**La Délibération n°315ème L du 04 janvier 1973**VU**L'Ordonnance n°86-034/PREdu 27 avril 1986**VU**Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du gouvernement**VU**La Candidature de Monsieur Djihad Said Ali

SUR Proposition du Ministre de la Justice

Le Conseil du Ministre entendu en sa séance du 19 juin 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

il est crée un dixième office de notaire en République de Djibouti. Mr Djihad Said Ali, est agréé à exercer la profession de notaire. Le présent décret est applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au Journal Officiel.

Le Président de la République

